

Madame, Monsieur,

Vous avez interpellé Jean-Luc Mélenchon sur ses engagements concernant le secteur des taxis et nous vous en remercions. Vous trouverez ci-dessous nos réponses, issues du programme de la France Insoumise, *l'Avenir en commun*.

Mise en place de la démocratie dans le taxi :

De la même manière qu'il n'est pas acceptable au niveau national qu'il n'y ait pas d'élection représentative concernant le patronat - ce qui permet au MEDEF de se présenter comme "Le" syndicat des chefs d'entreprises alors qu'il ne représente qu'une poignée de grands patrons du CAC40 - il n'est pas acceptable que dans la profession de taxi, il n'y ait pas d'élections permettant de déterminer démocratiquement les représentants de la profession. Aujourd'hui, les taxis sont des artisans, des travailleur-euse-s sous statut de locataire gérance, des associés au sein de coopératives, et dans une moindre mesure des salariés. L'absence d'élections représentatives nuit au choix des taxis de leurs propres représentants et permet à des structures petites ou grosses, mais pas forcément représentatives des intérêts des taxis, de parler à la place des taxis.

Nous organiserons des élections représentatives afin que les taxis, dans la diversité de leur statut puissent désigner leurs représentants pour participer en leur nom à des instances délibératives et pas seulement consultatives.

Vers un vrai salariat :

La création du statut de locataire gérance a été imposée aux taxis dans la loi Thévenoud. Nous reviendrons sur ce statut qui nous semble totalement injuste car il s'agit dans les fait d'un salariat déguisé, qui condamne les locataires gérance malgré leur lien de subordination, à devoir payer une rente aux propriétaires de licence, sans bénéficier des droits sociaux de tout salarié.

Nous entendons donc revenir au statut de salarié d'une part, à la possibilité d'accéder à la licence d'autre part, afin de mettre un terme au statut de locataire gérance qui fut dans le secteur le premier acte de prédation d'une forme d'ubérisation.

Retour à l'équilibre économique :

Il faut en finir avec la déréglementation des métiers. Nous entendons abroger la loi de 2009 de mise en concurrence du secteur du transport à la personne à titre onéreux afin d'en revenir aux deux métiers, taxis et grande remise. La politique de déréglementation et de politique de l'offre qui a provoqué l'explosion des chauffeurs VTC via le développement des plateformes de l'ubérisation est responsable non seulement de la paupérisation des taxis mais également de la paupérisation des VTC, qui, sous statut d'auto-entrepreneur, se trouvent être des travailleurs sans réels droits. Ce dumping social doit cesser.

Pour des raisons économiques, mais également de justice sociale, de prise en compte des impératifs écologiques et de sécurité routière, dans l'intérêt y compris des usagers, le retour aux deux métiers devra se faire, à l'issue de négociations par la redéfinition de *numerus clausus* de taxis et de grande remise dans les grandes agglomérations.

Le système des autorisations de stationnement (ADS) :

Les licences (système des ADS) n'auraient jamais dû donner lieu à de la spéculation. Si elles jouent le rôle d'une quasi retraite complémentaire pour les taxis à la fin de leur vie professionnelle, c'est que la protection sociale des taxis est insatisfaisante. Nous permettrons aux taxis de pouvoir quitter le RSI et rejoindre le régime général de la sécurité sociale.

Il nous faut revenir à un système de délivrance d'autorisations ADS, gratuitement, sans spéculation. la phase intermédiaire doit être redéfinie afin que les taxis cessent d'être spoliés par la concurrence déloyale qui a de fait été instaurée par les pouvoirs publics qui ont laissé se développer une concurrence déloyale illégale, car l'interdiction de la maraude électronique n'a jamais été respectée.

La France insoumise, dans la continuité du travail collectif impulsé autour du [livret thématique sur l'ubérisation](#), est engagée dans un "atelier législatif" afin d'établir la loi à présenter au Parlement à l'issue des élections législatives. Nous travaillerons dans ce cadre sur les modalités relatives à l'instauration d'un fonds de garantie pour réparer les préjudices subis.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, nous vous invitons également à retrouver l'ensemble du programme de la France insoumise, *L'avenir en commun*, en librairie ou à l'adresse suivante : <https://avenirencommun.fr/>.

Charlotte Girard
Co-responsable du programme de la France Insoumise